

U²⁰¹⁸NSS

40 – Musculation-CrossFitness

Mise à jour : 8 octobre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 7
III. Responsabilité	Page 9
Annexes	Page 14

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Musculation-CrossFitness a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation au CF de Musculation-CrossFitness

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 1).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 2).

	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes2 (de lycée ou LP) , Cadets Juniors Seniors (1 Senior maximum dans la composition d'équipe)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 compétiteurs dans une équipe 3 Catégories : Lycée et LP garçons lycée et LP Mixte (2G/1F ou 2F/1G) lycée et LP Filles
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe
RÈGLEMENT	règlement Musculation CrossFitness 2018 (en accès sur OPUSS)
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (I, B, page 4) : la tenue de compétition
FORMULE DE COMPÉTITION	Une épreuve de musculation (4 mouvements : développé couché, squats clavicles, dips, tractions) + Une épreuve de CrossFitness : 1 Circuit Cross-Training pour les 3 compétiteurs sous forme de relais sur 3 ateliers tirés au sort. Classement final par addition des points aux 2 épreuves pour chaque équipe. (cf règlement Musculation-CrossFitness 2018)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 au maximum par catégorie (le Champion d'académie) + Une équipe Ultramarine Repêchage possible par la CMN
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées mixte Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement LP filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement LP mixte Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement LP garçons

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Musculation-CrossFitness

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} Lycée A
 - 2^{ème} Lycée B
 - 3^{ème} LP 1
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

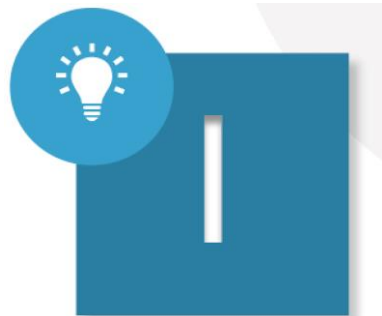
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Possibilité d'organiser un championnat départemental et/ou d'académie collèges sans charges additionnelles.

Voir propositions sur « règlement Musculation-CrossFitness 2018 »

Challenge JO lors du CF

Pour les JO volontaires et présents lors du CF, un challenge sera proposé avec une formule « ludique » à l'initiative de l'organisateur et de la CMN.

Filles

Une catégorie lycées filles et une catégorie lycée mixte (2G-1F ou 2F-1G)

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité (dopage...).

Développement Durable

Nécessité de laisser les lieux propres après les championnats

Sport Partagé

Un élève en situation de handicap peut faire partie d'une équipe au championnat de France en supplément (équipe = 3 +1 + 1 J.O).

Il pourra concourir sur tous les mouvements de musculation si son handicap le permet ainsi que sur le circuit. Il n'est pas tenu de faire toutes les épreuves et cela ne pénalisera pas son équipe. Sa performance sera prise en compte si elle est supérieure à celle de l'un des membres de l'équipe de 3.

Challenge « sport partagé » envisagé lors du CF 2018 avec des établissements du département de Charente.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS et mettre en avant la dimension éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants :

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016-2020

- proposer le prix du « fair play » récompensant l'équipe ayant affiché un comportement exemplaire bien au-delà du cadre purement sportif de la compétition
- valoriser les acteurs sollicités (Jeunes Organiseurs / Associations locales) ayant eu en charge la gestion des différents temps d'information et/ou d'échange durant la compétition

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive. **Ce sera le cas pour l'académie de Poitiers avec en particulier des contenus de formation favorisant le fonctionnement du CF UNSS de Cognac du 20 au 22 mars 2018.**

Stages Académiques :

Nous invitons les services régionaux lors des commissions mixtes régionales à programmer un stage académique et/ou départemental en lien avec les membres de la CMN et le délégué technique.

Stage National :

Un stage national est envisagé en octobre 2018 afin d'avoir un à deux référents « crossfit » par académies.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipes) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017-2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

4. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings -gestion de l'échauffement -gestion des parades en musculation -gestion des relais (nombre de répétitions par élève lors de l'épreuve de CrossFitness). -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes
-------------------------	---

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 15 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Edouard ANDREASSIAN

UNSS

Emmanuel SANNA

Franck MAHE

Franck PEPION

FFHM

???

Délégué technique UNSS

Gilles LEBRETON

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement

Lycées

Néant

Annexe 2

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement

Lycées

Néant